

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Andréanne Jones**

<https://www.cadre21.org/membres/282b62b9b69b7dcc3f4e6364>

Date d'obtention : 2021-06-04 15:30:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une approche coordonnée et concertée afin que les intervenants soient mieux outiller lors des évènements de sextage.

Trousse d'intervention clé en main pour les intervenant du milieu scolaire.

Approche bienveillante et volet prévention pour les actes impulsifs (par les policiers).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Utilisation de la trousse.

Meilleures connaissances en lien avec le contexte légale (pornographie juvénile), définitions, etc.

Planification d'actions concertés dans le milieu scolaire en lien avec l'utilisation de la trousse.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas regarder le téléphone de l'élève (les images, les vidéos, etc.).

Non jugement, bienveillance, suivre les questions de la trousse.

Confisquer l'appareil avec le sac approprié.

Confidentialité, protéger les victimes et les jeunes impliqués.